

ARMOY

Bulletin municipal
- octobre 2008 -

Chers administrés,

Le temps de la rentrée est venu. Ce temps de rentrée est parfois pour chacun de nous, un temps de projets, de changements d'habitudes, de remodelages de certaines choses.

Cet été, Marion PERILLAT, étudiante en BTS communication, s'est proposée de nous aider, au bénéfice de son cursus d'études, à concevoir notre bulletin municipal. Elle a créé une présentation renouée, plus claire et vivante. Cette nouvelle présentation vous l'avez entre vos mains, et vous pouvez en apprécier le concept. Certains diront à quel prix ? Et bien, son coût s'accroît d'une légère hausse, essentiellement à cause de la couleur.

Au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, je tiens à remercier Marion pour sa participation active, pour sa gentillesse et pour sa disponibilité dans ce travail sérieux.

Depuis le précédent bulletin que de choses se sont passées dans notre commune et sur l'ensemble de la communauté de communes. Il y a eu des événements heureux et pour certains douloureux.

A la fin juin, nous avons eu le départ à la retraite de Maryse GALLAY, institutrice au groupe scolaire ; la fête de l'école. J'ai pu apprécier durant ces deux manifestations, le travail de l'équipe enseignante, le journal des CM2, les activités et les projets pédagogiques menés tout au long de l'année avec les enfants.

Pendant cette période estivale, le centre de loisirs et la crèche ont été inaugurés le 11 juillet 2008. Cet ensemble situé à Allinges dans l'ancienne colonie de l'aérospatiale, financé par la communauté de communes, la CAF et la commune d'Allinges, est au service des plus jeunes enfants et des adolescents de 7 à 11 ans. La commune d'Allinges et d'autres associations ont organisé la fête du fromage le 24 août. L'invité d'honneur a été la région Bourgogne. L'année prochaine, pour l'anniversaire des « 10 ans », ce sera au tour de notre commune d'Armoys et des associations locales d'organiser cette manifestation. Ce sera un événement à ne pas rater !

Dans les projets communaux, le conseil municipal en date du 30 juin 2008 a délibéré sur la prescription de révision et définition du plan local d'urbanisme (PLU). Ce nouvel outil permettra de donner un nouveau visage à notre commune, en matière d'urbanisme, de déplacement, et de développement. Nous aurons l'occasion de nous rencontrer régulièrement durant ce mandat.

Pendant les 3 réunions publiques, nous avons pu entendre vos suggestions et désirs sur les points qui sont importants pour vous. Nous ne vous oublions pas, l'équipe se met à l'ouvrage pour coordonner et mettre en oeuvre vos souhaits.

Déjà, des petites améliorations ont été engagées pour mieux répondre à vos besoins. L'ensemble du conseil municipal et moi-même, nous vous souhaitons un bon automne et nous vous donnons rendez-vous pour la commémoration de l'Armistice de la guerre 14-18 qui aura lieu le 11 novembre et pour le traditionnel banquet des anciens.

Bien à vous.

RABHI Laurent, maire.



- Sommaire -

- Vie municipale	p.1
- SIVOM	p.4
- Vie associative	p.6
- Vie locale	p.8
- Agenda et Etat-Civil	p.9
- Infos Mairie	p.10

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions de la commission communale constituée à cet effet et décide d'allouer les sommes suivantes aux différentes associations communales et intercommunales, pour un montant total de 5800 euros :

- A.P.E Armoy-Le Lyaud	800 €
- A.S. Armoy-Le Lyaud	850 €
- Entente ALO	200 €
- Gouttes de Vie	500 €
- Batterie Fanfare du Haut-Chablais	350 €
- Club du 3e Age	200 €
- Foyer Culturel Armoy-Le Lyaud	1500 €
- Comité des fêtes	700 €
- ACCA Armoy	150 €
- Ecole de musique (Batterie Fanfare du Ht Chablais)	200 €
- Mission locale du Chablais	350 €

Diagnostic du tilleul du chef lieu

Le conseil municipal accepte le devis de l'ONE, relatif à l'état sanitaire et à la sécurité du tilleul situé dans la propriété de M. FREZIER.

Le solde du crédit voté au budget primitif, soit 1200 €, est réservé pour d'éventuelles subventions exceptionnelles à venir.

Conseil municipal du 30 juin 2008

Salle des Fêtes : Tarifs 2008 et gratuité de la salle pour les associations

Il est proposé de limiter la gratuité à 2 manifestations dans l'année pour chaque association qui anime le village.

Le Conseil Municipal laisse à la commission Fêtes et Cérémonie le soin de décider de la gratuité de la salle pour les associations, en fonction de la manifestation proposée.

Natura 2000 : Extension du périmètre

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'extension du périmètre Natura 2000 sur le territoire d'Armoy et demande à ce que l'utilisation des engins à moteur y soit réglementée.

Commission des impôts

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Guy MEYNET comme suppléant à la commission des impôts en remplacement de Monsieur Georges FRANCOIS.

Chalet pour la vente de pizzas à emporter : élaboration d'une convention

La commission compétente a examiné le projet d'installation du chalet de pizzas à emporter, à proximité des commerces. Il a été décidé de percevoir une redevance mensuelle de 180 €. Le Conseil Municipal approuve le projet présenté et autorise Monsieur le Maire à établir et à signer la convention nécessaire entre la commune et Monsieur ALVAREZ.

Plan Local d'Urbanisme : Lancement de la procédure de révision.

Monsieur le Maire expose que le POS (Plan d'occupation des Sols) d'Armoy n'a pas évolué depuis 1990. Lors de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2008, la délibération de faire évoluer le POS en PLU a été votée (cf article de M. R. Hyacinthe, page 3).

Commissions communales et intercommunales

Les bancs et les poubelles ont été installés sur la place des commerces. Le garde-corps de l'escalier des commerces est posé. Par ailleurs, un tableau d'affichage plus spécialement dédié à l'urbanisme a été installé à l'entrée de la salle des fêtes et de nouveaux panneaux d'information fermés sont installés partout sur le territoire de la commune.

Afin d'essayer de répondre à une demande du public, des contacts ont été pris avec le SIBAT, syndicat intercommunal de gestion des bus sur l'agglomération de Thonon, pour une éventuelle adhésion et améliorer les transports urbains sur la commune.

Enfin, un nouveau transformateur va être installé par le SELEQ74 pour étendre et renforcer le réseau électrique sur le secteur des Deudes.

La parole est aux jeunes...

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur David VULLIEZ présente Mesdemoiselles Zoé FRANCOIS et Hélène BRON-FONTANAZ. Ces deux jeunes filles sont porte-parole d'un groupe de huit adolescents qui a pour projet la création d'un « club ado » sur les communes d'Armoy et de Le Lyaud. Tous souhaitent s'engager dans l'organisation d'animations et d'activités spécifiquement dédiées aux jeunes. Elles sont invitées, dans un premier temps, à prendre contact avec le Pôle Action Jeunesse de la communauté de communes des Collines du Léman et le Foyer Rural Culturel Armoy-Le Lyaud.

Conseil municipal du 8 septembre 2008

SIEM – Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau 2007

Monsieur le Maire résume le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau, pour l'année 2007, élaboré par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Moises (SIEM) :

- Les travaux concernant la commune d'Armoy pour 2008 sont les périmètres de protection (300 000 €) et l'extension du réseau « Avenue du Stade » (290 000 €).
- Prix de l'eau – Le prix du m³ d'eau hors taxes est de 1.14 € (1.12 € en 2006) ; il augmentera de 0.03 € en 2008. S'ajoutent à ce prix, la TVA et les redevances de pollution et de prélèvement, qui sont reversées aux différents organismes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau, rédigé par le SIEM pour l'année 2007.

Procédure de révision du PLU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, les modalités de mise à disposition des services de l'Etat dans le cadre de la révision du PLU. Il autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

Acquisition foncière

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la cession gratuite à la commune de la parcelle cadastrée AA 257 située au lieu-dit « Sur la Villat », en bordure de la voie communale, d'une superficie de 89 m². Les frais afférents à cette transaction seront à la charge de la commune. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte correspondant, devant Maître Marc-François JACQUIER, notaire à Saint Jean d'Aulps.

Projet d'acquisition foncière

Monsieur le Maire explique que la commune s'intéresse depuis plusieurs années, aux terrains jouxtant le presbytère, et a demandé une estimation au service des domaines, qui a évalué l'ensemble de la propriété à 210'000 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe pour l'achat éventuel des parcelles et autorise Monsieur le Maire à engager les négociations correspondantes. La décision finale reviendra au conseil municipal après accord avec les héritiers.

Questions diverses

- Commission Travaux – Monsieur Richard BAUD fait part d'un problème de non séparation des eaux usées et des eaux pluviales dans la maison dite « Sansonnet ». Un surcoût de 1 200 € est actuellement demandé à la commune pour la mise en conformité de cette installation.
- Commission Urbanisme – Monsieur Roland HYACINTHE fait un état des autorisations accordées ou en cours :
 - chalet à pizzas – accordé (installation fin d'année)
 - maison d'habitation au lieu-dit « les Prés Carrés » M. Pascal PLANCHAMP – accordé
 - hangar à chevaux au lieu-dit « les Combes » Mme Florence COLLOUD – en cours avis favorable

Elaboration du plan local d'urbanisme de la commune d'Armoiy

Dans sa séance du 30 juin 2008, pour se conformer au nouveau cadre législatif, le Conseil Municipal a décidé de réviser le Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune en élaborant un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Les principaux objectifs de ce PLU sont :

- maintenir l'équilibre entre les zones urbanisées, les espaces ouverts et les espaces naturels pour garantir des paysages de qualité qui participent à l'attractivité du territoire,
- favoriser un développement harmonieux et durable du territoire en matière d'environnement, d'activité économique et de mixité sociale,
- encourager une architecture et un urbanisme de qualité en travaillant notamment sur les caractéristiques des terrains, les volumétries des constructions et en veillant à leur qualité architecturale et environnementale,
- soutenir le développement de l'habitat principal pour maintenir le dynamisme de la commune,
- identifier, si nécessaire, les secteurs stratégiques qui pourraient nécessiter la mise en place d'Orientations Particulières d'Aménagement pour leur valorisation économique et/ou environnementale,
- identifier les risques susceptibles de concerner la commune,
- promouvoir des modes de fréquentations doux par la création de pistes cyclables, de cheminements piétonniers.

La procédure d'élaboration du PLU sera divisée en trois grandes étapes :

- La première étape consistera en l'élaboration d'un diagnostic précis définissant l'état initial de la commune, les prévisions économiques et démographiques, les besoins en matière de développement, d'aménagement de l'espace, d'environnement, de transports, d'équipements et de services.
- En s'appuyant sur ces éléments, la deuxième étape devra permettre de définir les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la Commune à travers un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), document définissant les orientations du PLU.
- Enfin, la troisième étape consistera à traduire le PADD dans les plans de zonage et les règlements d'urbanisme qui y sont associés.

Ces trois étapes seront accompagnées d'une large concertation avec les habitants et les acteurs du territoire :

- organisation de réunions publiques
- mise en oeuvre d'une exposition présentée au public avec ouverture d'un cahier d'observations.
- Informations régulières dans le bulletin municipal ou sur le site Internet de la commune.

Une commission chargée de l'élaboration du PLU a été mise en place. Cette commission est composée d'un responsable, Roland Hyacinthe, ainsi que de Laurent Rabhi, Patricia Dilin, Marie-France Planchamp, Stéphane Hanriot et Patrick Vollmer. Tout au long de la procédure, en fonction des sujets traités, la commission fera appel à la participation de membres extérieurs au Conseil Municipal (artisans, commerçants, agriculteurs, responsables associatifs ou simples particuliers compétents dans les domaines abordés...).

La procédure sera longue. Plusieurs années de travaux seront nécessaires avant l'enquête publique et l'approbation finale du PLU. Vous serez régulièrement informés de l'avancement des travaux. Cet objectif ambitieux, dessiner l'Armoiy des 30 prochaines années, sera poursuivi dans la clarté et dans la concertation. Il appartient désormais à chacun de participer au devenir de son propre territoire en s'exprimant sur le projet général de la commune.

R. Hyacinthe



Réunions publiques

La municipalité, dans le cadre de son programme électoral, a organisé trois réunions publiques les 6, 13 et 20 juin afin d'aller à la rencontre des habitants du Chef-Lieu, de Lonnaz et de l'Ermitage.

De nombreux Armoisiens se sont déplacés pour découvrir la nouvelle équipe municipale mais surtout pour s'exprimer sur les différents sujets qui les concernent.

De nombreuses questions ont été abordées mais les préoccupations majeures de tous restent :

- la vitesse dans la traversée des 3 hameaux qui pose le problème de la sécurité ;
- le PLU (Plan Local d'Urbanisme) ;
- l'assainissement.

D'autres thèmes ont été débattus comme :

- le dépôt et le ramassage des ordures ménagères
- le passage des poids lourds
- le ramassage scolaire et la desserte des bus
- le bien-être à Armoiy (bancs, poubelles, sentiers piétons, WC publics).

Quant au choix du terrain pour les gens du voyage, sujet sensible, tout le monde a pu comprendre, après explications, les obligations de la Commune.

Ces réunions ont donc été très positives, chacun ayant pu s'exprimer au cours de ces échanges et après, autour du verre de l'amitié.

P. Dilin



Les jeunes à notre service

Le conseil Syndical ARMOY-LE LYAUD a décidé de créer deux emplois saisonniers pour la saison estivale. Son principal objectif est de renforcer l'équipe des employés municipaux dans les travaux d'espaces verts.

Durant le mois de juillet, nous avons accueilli G'STALTER Ludovic et durant le mois d'août COTE Damien. Ils ont participé, sous l'étroite coopération de l'équipe technique, à l'arrosage, à

l'entretien des fleurs, à la tonte des pelouses et à la taille des massifs, bref tous les travaux de l'été.

Forts de cette première expérience du monde du travail, en septembre, ils ont repris le chemin des études. Nous les remercions et leur souhaitons une excellente réussite pour cette nouvelle année scolaire.

L. Rabhi



Une école en construction

L'agrandissement du groupe scolaire ARMOY-LE LYAUD est actuellement en phase d'édification. Pour améliorer la sécurité des enfants aux abords de l'école, durant l'été, un chemin piétonnier a été construit du cimetière du Lyaud au groupe scolaire. Vous pouvez déjà l'emprunter, il est en service.

Les travaux de maçonnerie et de gros oeuvre sont terminés. Aujourd'hui, nous posons les menuiseries extérieures et la toiture. Sur la toiture, des panneaux

photovoltaïques vont être posés. Ils serviront à produire de l'électricité, qui sera revendue à EDF. Pendant les mois de septembre et d'octobre, les cloisons, le doublage et l'isolation ont été installés.

Nous développerons plus amplement son financement et la suite des travaux lors du prochain bulletin.

L. Rabhi



Assainissement

Petit rappel : comme vous le savez certains quartiers d'Armoiy bénéficient du réseau d'assainissement collectif.

Quand celui-ci passe à proximité des habitations en construction le bâtisseur doit obligatoirement se raccorder.

Pour une habitation ancienne déjà équipée d'un système d'assainissement autonome, le propriétaire de

celle-ci doit se raccorder au réseau d'eaux usées le plus proche de sa limite de propriété.

L'article L1331-8 du Code de la santé publique stipule que le raccordement au réseau d'assainissement public devra être effectué au plus tard dans un délai de deux ans.

S. Hanriot

Rentrée à la bibliothèque



Un petit aperçu de l'été :

Exposition et ouvrages sur le thème des insectes avec visite de nombreux enfants du groupe scolaire.

Les enfants des centres de loisirs sont venus passer un moment à la bibliothèque pour jouer, écouter des contes ou légendes, lire et rêver...

La rentrée :

Trois nouvelles bénévoles dans l'équipe de la bibliothèque : Chantal Bouvier, Maryse Gallay et Marie-France Planchamp.

Laurence Bonzi, bénévole émérite depuis 15 ans, quitte l'équipe pour d'autres aventures artistiques.

Vous serez informés des futures nouvelles animations par des affiches, par la presse locale ou en venant tout simplement nous rencontrer à la bibliothèque.

Si vous souhaitez recevoir ces informations par mail, envoyez-nous votre adresse électronique à bibliothequearmoy@wanadoo.fr.

M.F. Planchamp



La crèche intercommunale

Après dix mois de travaux, le site de l'Aérospatiale a été modernisé. D'une surface totale de 1500 m² répartis sur deux niveaux, il permet l'accueil de 120 enfants en centre de loisirs et 40 enfants en crèche (contre 24 jusqu'à présent).

La crèche intercommunale des Collines du Léman a donc fait sa rentrée le 1er septembre dans des locaux totalement rénovés.

Le centre de loisirs

Le centre de loisirs intercommunal des Collines du Léman a fonctionné du 2 juillet au 29 août 2008 au centre de l'Aérospatiale d'Allinges.

Le projet pédagogique de cet été autour de « la découverte du Chablais » a permis aux enfants de découvrir leur région en participant à des semaines à thèmes : les châteaux forts, la nature et les activités liées, l'écologie, l'environnement et les légendes.

Il y a eu un effectif intéressant avec une moyenne de 40 enfants par jour.

De nombreuses sorties ont été effectuées : Aigles du Léman, randonnée en haute montagne, piscine, sortie lac, poney... ainsi que des mini-camps.

Les plus grands (12/15 ans) ont pu participer à des séjours en Haute-Savoie de 5 jours et 4 nuitées proposant des thèmes autour du V.T.T., de l'escalade, du parapente, de l'équitation..... toujours avec l'objectif du « vivre ensemble ».

Un beau succès puisque les séjours ont compté 15 jeunes en moyenne et ont affiché complet en juillet.

Deux mois extrêmement positifs avec des liens qui se sont créés avec les parents. En effet, tous les vendredis, ces derniers étaient invités à un diaporama sur lequel leur était présenté le déroulement de la semaine.

Le centre de loisirs fonctionne tous les mercredis depuis le 3 septembre et à chaque petite et grande vacances scolaires.

La plaquette des vacances de la Toussaint est sortie fin septembre.

Pour toute information complémentaire : Actionjeunesse.collinesduleman@orange.fr 06 74 48 19 64

L. LOYER

- Vie associative -

Fête des mères

C'est dans une ambiance joyeuse et festive qu'une cinquantaine de mamans, toutes générations confondues, certaines accompagnées de leur conjoint, se sont retrouvées le 1er juin au Restaurant de l'Ermitage, chez Bondaz, pour partager le repas de la Fête des Mères.

Souhaitons que les prochaines années verront ce nombre encore croissant ...



Nouveau succès pour la Fête du Fromage

La 9e édition de la Fête du Fromage et du terroir organisée le 24 août dernier à Allinges a rencontré un vif succès. L'événement a, cette année encore, accueilli plusieurs milliers de visiteurs. Fromages, vins ou spécialités du terroir, la qualité des produits proposés fait désormais le renom de ce traditionnel rendez-vous chablaisien.

Des dégustations, mini-concerts, sculpture à la tronçonneuse, jeux pour les enfants, présence d'animaux de la ferme, spectacles, balades à dos d'âne, lectures de contes... ont aussi animé la journée.

En 2009, rendez-vous est déjà donné... à Armoys pour célébrer le 10ème anniversaire de ce temps fort de l'agenda intercommunal.



A l'association de foot Armoys-Le Lyaud-Orcier, tradition rime avec passion et bonnes intentions

Beau temps et grand succès du 15ème tournoi de football de Pentecôte organisé par l'association de foot Armoys-Le Lyaud-Orcier. Plus de 30 équipes dont une de Lyon ont participé à ce tournoi et de nombreuses coupes et médailles ont été distribuées. C'est ainsi que grâce aux bonnes volontés et à une organisation sans faille ce tournoi a été un succès incontestable.

Le club possède aujourd'hui 200 licenciés.

Félicitations à l'équipe des «13 ans» qui a fait une brillante performance en gravissant deux séries dans une même saison.

N'hésitez pas à nous rejoindre en tant que joueur, éducateur, accompagnateur ou dirigeant.

04 50 73 94 89 Claude Roguier, Président

04 50 72 41 98 Stéphane Barril, responsable des jeunes



Fête au village du 29 juin 2008

Une nouvelle formule plutôt réussie !!

Un grand succès pour la tartiflette géante préparée le soir, même si la météo nous a un peu joué des tours, les participants ont bien apprécié l'ambiance conviviale et musicale de la soirée !

L'après-midi, les stands de jeux et la tombola ont fait la joie des petits et des grands, la bourse aux jouets, elle, a rassemblé beaucoup de vendeurs mais peu d'acheteurs !!!



La rentrée du Foyer

Une nouvelle brochure présentant les activités du Foyer pour la saison 2008/2009 vous a été distribuée et reste à votre disposition à la mairie d'Armoiy. De nombreuses animations vous sont proposées (cours d'anglais, voyage culinaire, reliure...) De quoi satisfaire la majorité !

Tombola

En solidarité avec les sinistrés de la tornade dans le Nord, Nathalie PARCY, habitante d'ARMOY et native d'HAUTMONT, a organisé une tombola, avec le soutien de la Mairie d'ARMOY et du Comité des Fêtes.

Plus de 1500 € ont été récoltés.
MERCI à tous pour votre aide.

Chemins de Traverser

« Servi sur un plateau » par la compagnie Dynamo est un dîner spectacle que chacun a pu apprécier le 27 septembre à la salle polyvalente.

Ce spectacle a offert un délicieux mélange de danse, théâtre, cirque aérien et musique. La poésie et le burlesque sont deux des ingrédients principaux de cette recette extraordinaire.

« Servi sur un plateau » est une création mêlant les sens avec bonheur, jouant des corps et des mots, des formes, des volumes, des saveurs de la vie.

Le public a ouvert grand ses mirettes et ses papilles et a ainsi associé nourritures terrestres et optiques pour son plus grand bonheur.

Relais familial en VTT

Les amateurs de VTT se sont rencontrés dans les Bois de Ville, pour un relais familial pour tous, le samedi 13 septembre dès 8 h 30.

C'est une grande première pour le comité des fêtes qui espère encore plus de participants lors de sa prochaine édition.

Gouttes de vie

Le Comité de Gouttes de Vie avait souhaité remercier les donateurs «de longue date» pour leur implication dans l'association et surtout dans la promotion du don du sang.

Et plus particulièrement Marius BONDAZ, président d'honneur, qui oeuvre pour cette cause depuis plusieurs décennies.

C'est ainsi que ce 22 mai 2008, une sympathique et amicale soirée a été organisée dans la salle de réception de la mairie du Lyaud pour fêter comme il se doit Marius et ses amis.

Les récipiendaires ont été chaleureusement remerciés par Joseph BOUVET, Président de l'Union Départementale de Haute Savoie, le docteur COURSIERES représentant l'Etablissement Français du Sang, les municipalités du Lyaud et d'Armoiy et Marie-Jo GHIO présidente de Gouttes de Vie.

Les décorés : Daniel BONDAZ, Laurent CHATELAIN, Gaston COTE, Annie FILLON.

Quant à Marius, il s'est vu attribué le Mérite du Sang, grade Chevalier, devant sa famille venue en nombre pour l'occasion, et en présence des anciens présidents de Gouttes de Vie, Patrick SANQUER et Jean LUGRIN.

La soirée s'est terminée autour d'un buffet fort apprécié.

- Vie associative -

- Vie locale -

Ce samedi 3 mai 2008, nous partons à la rencontre de Mme Jocelyne Vibert, ancienne institutrice à Armoy. Mme Vibert arrive dans notre village en 1961, logeant chez «la petite Maion» maison toujours existante et située Rue des Granges ; elle prend son poste en 1962 à l'école communale qui se trouve à la place actuelle des commerces. Sa classe est chauffée au poêle à mazout, mais malgré tout, le froid règne souvent en période hivernale. La commune n'attribue pas de personnel pour l'entretien quotidien des locaux et Mme Vibert fait appel aux élèves pour les tâches ménagères.

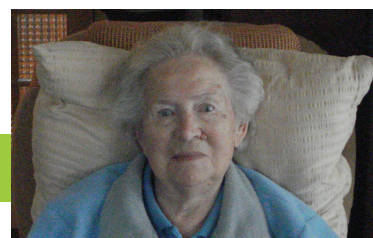
Au début, elle partage son poste d'enseignante avec M. Burin et s'occupe des petites classes. Au départ de M. Burin, parti enseigner à Thonon, Mme Vibert devient la principale enseignante tous niveaux de classes confondus, épaulée par M. Biolley une année scolaire durant.

L'école compte environ trente élèves du CP au CM2.

De par sa rigueur et la discipline qu'elle impose à ses élèves (certains se souviendront quand elle se mettait en appui sur les accoudoirs de sa chaise, geste suffisant pour calmer les plus chahuteurs et faire régner l'ordre), Mme Vibert réussit à organiser sa journée en occupant tous les enfants suivant leur niveau dans la même salle de classe, à travers les cours de matières principales (français, mathématiques, géographie, etc.) Elle prend un plaisir tout particulier à enseigner l'Histoire par le biais de petites histoires et le calcul mental en donnant quelques astuces. Un après-midi par semaine est consacré à la découverte de la nature autour du village.

Les journées ne se limitent pas aux heures de classe, mais la préparation des leçons et la correction des cahiers font aussi partie de son quotidien, prolongeant ses horaires au-delà de l'heure

Portrait



de la sortie, et imposant un retour tardif à la maison.

Mme Vibert peut s'enorgueillir d'avoir permis à la totalité de ses élèves de réussir leur passage en 6ème et d'acquérir des bases solides pour le Certificat d'Etudes.

Les changements intervenus dans l'enseignement, surtout après mai 68, comme la suppression de l'enseignement des tables de multiplication jugé inutile par l'Administration, n'ont pas toujours rencontré l'approbation de Mme Vibert. En revanche, le remplacement de la plume et de l'encrier par le stylo-bille reste pour elle, et certainement pour ses élèves, un grand pas en avant, surtout pour la propreté des cahiers et des petites mains !! Cette enseignante, qui aime son métier et ses élèves, a à cœur, chaque Noël, de confectionner, hors de ses heures de cours, à son domicile, un petit sac rempli de friandises qu'elle offre aux enfants de l'école.

Mme Vibert a quitté l'enseignement en 1979 avec un sentiment de devoir accompli, l'heure de la retraite ayant sonné. Elle réside toujours sur la commune avec son époux, entourée de ses deux enfants.

Mme Vibert est une personne qui dégage un sentiment de réelle passion pour son métier.

La preuve en est : la semaine précédant notre visite, elle a puisé dans ses souvenirs et s'est remémorée sa vie d'institutrice afin de préparer notre rencontre et de nous raconter son métier en détails. Si ce n'est pas de la conscience professionnelle, ça !

V. Dell'Orto, F. Frossard

Fête des voisins

Quelle bonne initiative de réunir les voisins autour d'un repas canadien ! Nous pouvons ainsi faire plus ample connaissance...des signes, des sourires nous disent que nous ne sommes pas des étrangers les uns envers les autres...Merci aux organisateurs !



Rentrée scolaire

C'est sous le soleil que les élèves du groupe scolaire des Voigères ont fait leur rentrée le mardi 2 septembre 2008. 106 élèves ont été accueillis en section maternelle, répartis en 4 classes (de la petite section à la grande section) et 190 élèves en primaire, répartis en 7 classes (du CP au CM2).

Le corps enseignant accueille deux nouvelles venues, Mme Hubert, remplaçante de Mme Maryse Gallay partie en retraite, et Mme Espinat, enseignante de CE2-CM1. A noter le retour de congé parental de Valérie Vulliez en grande section de maternelle.



Départ Maryse



Après plus de 8 ans de bons et loyaux services au sein du groupe scolaire, Madame Maryse Gallay est partie en retraite à la fin du mois de juin. Une fête a été organisée à cette occasion. Elèves, parents et élus étaient présents pour la remercier de son travail et de son dévouement.

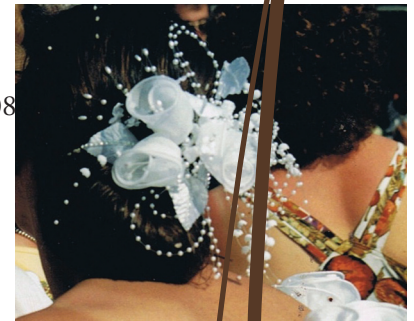
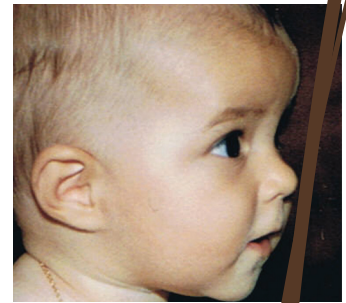


Bienvenue

Chloé, Anaïs LAURENZIO née le 16 mai 2008 à Thonon-Les-Bains
Matteo GUGLIOTTA né le 20 juin 2008 à Thonon-Les-Bains
Toni, Nirina MRULA né le 1er juillet 2008 à Thonon-Les-Bains
Timéo GARNIER né le 10 juillet 2008 à Thonon-Les-Bains
Marion, Julie BERTRAND née le 21 juillet 2008 à Thonon-Les-Bains

Ils se sont unis...

CHEF Arnaud, Pierre, Irénée et DUCHENE Marie-Christine, Chantal le 28/06/08
BRESSE Xavier, Vincent et VITTOZ Charline le 28/06/08
PARDANAUD Norman, René, Alain, Adrien et MILLET Blandine le 05/07/08
CHAPUT Philippe, Jacques, René et ECHERNIER Christelle, Juliette, Louise le 05/07/08
GIROUD Sébastien, Franck et ROUSSET Anne le 12/07/08
COMBAZ Laurent, Michel et MARCLAY Adeline, Jeanine, Elisabeth le 26/07/08
PLANCHAMP Pascal, Etienne et COPPEX Claudine, Manouchka le 26/07/08
COURBON Sébastien, Noël, Emile et GOUL Emmanuelle le 16/08/08
LENGLET Gérard, Kléber, Lucien et MARTINOT Martine le 23/08/08
MILETTO Cyril, Marcel, Victor et PELLETIER Audray le 13/09/08



Joyeux anniversaire !!!!

ALBERT Joséphine née le 28/08/1910
GIRARD Antoine né le 01/09/1920
ROUGE Reine née le 07/10/1921
JULLIARD Joséphine née le 15/07/1923
FOSSIEZ Jean né le 27/07/1923
COUTURIER Angèle née le 20/07/1924
COULET Francis né le 27/08/1924
FREZIER Gilbert né le 15/10/1925
PERRET Hélène née le 09/07/1927
VEUILLEZ Gilbert né le 31/07/1927
PARMENTIER Germaine née le 30/08/1928

AGENDA

Novembre

- Les 8 et 9 : Exposition artisanale à la salle Polyvalente
- Le 11 : Commémoration aux Monuments aux morts
- Le 22 : loto à la salle Polyvalente
- Le 29 : Repas des aînés à la salle Polyvalente

Décembre

- Le 14 : Visite du Père Noël place des commerces

Le repas des aînés

Retenez la date ! ... le traditionnel repas offert par la commune aux aînés d'Armoy aura lieu le samedi 29 novembre à la salle polyvalente. Des membres du conseil municipal seront heureux d'assurer le service... Une invitation vous sera adressée en tant voulu... Alors, réservez cette journée pour être de la fête et nous vous attendons nombreux ! ...

ELAGAGE DES HAIES / ORDURES MENAGERES

Les riverains des voies communales doivent élaguer la végétation qui empiète sur ces voies ou qui obstrue la visibilité.

La collecte a lieu le mercredi matin ; en cas de jour férié, elle sera maintenue le mercredi sauf avis contraire par voie de presse et d'affichage aux lieux habituels.

Afin de limiter les désagréments causés par l'éventration des sacs par des animaux errants : NE SORTEZ PAS

ARCHITECTE CONSULTANT

Vous avez un projet de construction et vous souhaitez savoir s'il est compatible avec les règles d'urbanisme de la commune, prenez rendez-vous avec l'architecte consultant des Collines du Léman au 04.50.72.01.04. Le service est gratuit.

L'URBANISME À VOTRE SERVICE...

Le service d'urbanisme de la mairie d'Armoy, en collaboration avec la DDE, est chargé de recevoir le public qui recherche toute information liée à la constructibilité d'un terrain à la réglementation applicable et aux autorisations de construire.

Il enregistre et instruit :

- les déclarations préalables
- les demandes de certificat d'urbanisme
- les demandes de permis
- de construire
- d'aménager
- de démolir

LA DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX

Elle concerne toute construction de 20 m² ou moins de Surface Hors Œuvre Brute (SHOB), les piscines non couvertes, les abris de jardin, les clôtures et tous les travaux concernant la modification de l'aspect extérieur des façades (changement de fenêtre, création d'une ouverture supplémentaire, pose de velux, nouvelle couleurs de crépis ou de boiseries etc...)

Il suffit de retirer en mairie un formulaire de déclaration préalable. Il est facile à remplir, on vous indiquera les pièces à fournir et les cases à remplir. Par la suite vous déposerez (ou enverrez par courrier recommandé avec accusé de réception) votre demande au secrétariat de mairie qui l'enregistrera, lui affectera un numéro et qui, après étude du dossier par la commission municipale d'urbanisme, se chargera de le transmettre à la DDE. En général, si le dossier est complet, il faut attendre 1 mois avant que la décision ne soit rendue. Vous pourrez débiter effectivement les travaux dès que vous recevrez par courrier la décision d'autorisation des travaux.

POINTS PROPRES – TRI SELECTIF

Des emplacements ont été aménagés pour accueillir la collecte sélective : Situation des points propres : Chef-Lieu, Sur Lonnaz et l'Ermitage.

Merci de ne pas abandonner à côté des conteneurs les emballages non admis par le tri sélectif.
VOS SACS LA VEILLE !!! Merci.

LE PERMIS DE CONSTRUIRE

Il est obligatoire pour toute construction ayant une SHOB supérieure à 20 m² : maison, extension, surélévation, changement d'affectation de locaux, création de pièces supplémentaires, installation de locaux dépourvus de fondations, construction de locaux commerciaux, artisanaux, ou agricoles. Si la Surface Hors Œuvre Nette (SHON) du projet excède 170 m² le projet doit être établi par un architecte. Comme pour la déclaration préalable de travaux, la mairie vous fournira tous les documents et renseignements indispensables à votre démarche. Après enregistrement de votre dossier, si celui-ci est complet et ne nécessite pas la fourniture de pièces supplémentaires, il faut attendre 2 mois avant que la décision ne soit rendue. Au début des travaux il faudra faire parvenir à la mairie, complétée et signée en 3 exemplaires, la déclaration d'ouverture de chantier qui est jointe au permis qui vous a été délivré.

Pour ces autorisations (déclaration préalable et permis de construire) l'affichage de la décision est obligatoire sur le site du chantier pendant toute la durée des travaux. Il doit être visible et mentionner clairement le No d'autorisation, la date à laquelle elle a été délivrée, le nom du pétitionnaire et la nature des travaux entrepris. A la fin des travaux, il faudra, toujours en 3 exemplaires, faire parvenir à la mairie la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.

R. Hyacinthe
Délégué à l'urbanisme

Ca y est, il nous l'a confirmé. Cette année le Père Noël passera à Armoy.

Les enfants pourront déposer leur lettre dès le 1^{er} décembre dans la boîte aux lettres qui se trouvera place des commerces.

Le père Noël viendra récupérer son courrier le dimanche 14 décembre 2008 dès 16h00 et partagera avec les petits et les grands, gâteaux, chocolat chaud et vin chaud.

Faites le savoir autour de vous...et venez nombreux...

Coordonnées

202 route du Bois de la Cour
Tél : 04-50-73-95-74
Fax : 04-50-73-98-57
Mail : communedarmoy@wanadoo.fr
Ouverture au public du lundi au
vendredi de 13h30 à 17h30
Permanences du Maire sur rendez-vous

- Infos-Mairie -



Inscription sur les listes électorales
Que vous soyez, nouvel habitant, nouvellement
majeur **NON RECENSE** sur la commune,
tout simplement pas encore inscrit sur les listes
électorales d'Armoy, vous pouvez vous inscrire
jusqu'au 31 décembre 2008. Pour cela, il suffit
de vous rendre à la mairie aux heures habituelles
d'ouverture muni d'une pièce d'identité et d'un
justificatif de domicile.

Un taxi à Armoy depuis le 1er septembre
ALLÔ
Croix de Savoie Taxi
06 75 44 27 44
Transports médicaux assis
Transports toutes distances
Avenue de la Dent d'Oche 74200 Thonon

ALLÔ
Croix de Savoie Taxi

 **06 75 44 27 44**

Transports médicaux assis
Transports toutes distances

Avenue de la Dent d'Oche • 74200 Thonon
Commune autorisation Armoy

Le journal de notre Commune nous permet d'informer les habitants sur les temps forts de la vie associative et de la municipalité et de l'intercommunalité, mais également de communiquer des «infos pratiques». Vous aussi vous pouvez y participer ! Vous avez une passion, une information majeure, une anecdote.... Votre contribution est la bienvenue. Si nous n'avons pas assez de place dans le bulletin du trimestre, votre article paraîtra dans le prochain. Bien entendu toute proposition devra se faire dans le respect de chacun.

